

D'autres précisions sur le CECRL, par Christian Puren

C'est vrai que dans le CECRL p. 35 on peut lire:

a. Les échelles centrées sur l'utilisateur ont pour fonction de rendre compte des comportements typiques ou probables des candidats à n'importe quel niveau donné. Ces énoncés tendent à définir ce que l'apprenant est capable de faire et à être formulés de manière positive, même aux niveaux inférieurs: «Peut comprendre le français de quelqu'un qui s'adresse à lui/elle en prenant soin de parler lentement et saisir les points essentiels d'annonces ou de messages courts, simples et clairs.»
Échelle de compétence langagière des Eurocentres, 1993 : Compréhension de l'oral – Niveau 2.

Mais les auteurs du CECRL écrivent juste à la suite:

Quelquefois des limites peuvent néanmoins être exprimées: « Parvient à communiquer dans des tâches et situations simples et habituelles. Peut comprendre des messages écrits simples à l'aide d'un dictionnaire. Sans dictionnaire, peut en comprendre l'idée générale. Sa compétence langagière limitée provoque des ruptures de communication et des malentendus en situation inhabituelle. »
Échelle de compétence langagière sur neuf niveaux., Finlande 1993 – Niveau 2

Alors transposons ces limites admises pour la formation langagière - par les experts linguistes de la Bible didactique en vigueur - dans le domaine de la formation aux valeurs (ce qu'une collègue didacticienne, Chantal Forestal, a appelé la "compétence éthique": elle a ensuite récusé l'expression, et on la comprend, mais on voit bien ce qu'elle voulait dire par là: la capacité à juger par rapport à des valeurs):

1) Est-ce qu'il faut accepter sans s'étrangler, tousser ni même sourciller qu'un élève se propose de jouer le rôle d'un chien de secouriste, comme il est rapporté dans la fiche "Earthquake in Haiti" ?

2) Si "quelquefois des limites peuvent néanmoins être exprimées" en ce qui concerne les échelles de compétence langagière, dans ce cas de la simulation sur le tremblement de terre de Haïti, des limites ne doivent-elle pas être *imposées* (et pas seulement *exprimées*) par l'enseignant, qui est l'ultime garant dans sa classe, en tant qu'éducateur, d'une évaluation "éthique" des propositions et des interventions des élèves ?

Quitte de sa part à abandonner son statut d'enseignant de langue

étrangère et ses objectifs correspondants pour endosser d'urgence son autre rôle éducateur, bien plus important à ce moment-là que l'autre ? Des élèves protestent maintenant de leur droit à énoncer des opinions racistes au nom de la liberté d'expression: devons-nous accepter, de même, que dans un contexte simulé d'intervention humanitaire en Haïti, des élèves jouent en classe le rôle de chiens de secouriste au nom de la liberté d'imagination ?

Bon, je pose la question. Mais il me semble qu'entre la communication pour la communication et la communication pour l'action, il n'y a pas en didactique des langues-cultures un continuum, mais des bornes. Qui correspondent à qu'on appelle, dans toute éducation comme dans toute société, des interdits.

Christian Puren, 17 janvier 2010